année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Sélection d'article sur la politique suisse

processus **Pour l'interdiction d'accepter des parrainages (Iv. pa. 20.488)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Buchwalder, Mathias

Citations préféré

Buchwalder, Mathias 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Pour l'interdiction d'accepter des parrainages (Iv. pa. 20.488), 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 12.10.2024.

Sommaire

Chronique générale 1
Eléments du système politique 1
Problèmes politiques fondamentaux 1
Image de la Suisse à l'étranger 1

Abréviations

SPK-SR	Staatspolitische Kommission des Ständerats
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
RVOG	Regierungs- und Verwaltungsorganisationsgesetz

CIP-CE	Commission des institutions politiques du Conseil des États
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
LOGA	Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration

Chronique générale

Eléments du système politique

Problèmes politiques fondamentaux

Image de la Suisse à l'étranger

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 11.01.2022
MATHIAS BUCHWALDER

A la suite de plusieurs événements ayant provoqué l'incompréhension de l'opinion publique, dont le financement du pavillon suisse à l'exposition universelle de Dubaï par Philip Morris, le député Thomas Minder (sans parti, SH) a déposé en décembre 2020 une **initiative parlementaire pour interdire à la Confédération d'accepter des parrainages**. Le sénateur schaffhousois souhaite modifier la LOGA ainsi que la Loi fédérale sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger afin de mettre l'administration et les autorités sur un pied d'égalité avec le personnel de la Confédération, punissable pour acceptation d'un avantage au sens de l'art. 322sexies du code pénal.
Début 2022, **la Commission** des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-CE) **a donné suite** à l'objet. A 5 voix contre 5 et 2 abstentions, c'est la voix du président qui a fait pencher la balance. Le DFAE avait pourtant émis fin 2020 de nouvelles directives visant à plus de prudence et de transparence dans le cadre des partenariats de sponsoring. Ces garanties ne sont cependant pas suffisantes aux yeux de la CIP-CE, qui considère qu'il n'y pas de raison que les activités de la Confédération soient parrainées par des particuliers. [1]

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 29.04.2022
MATHIAS BUCHWALDER

Contrairement à sa consœur des États, la **commission des institutions politiques** du Conseil national (CIP-CN) ne s'est pas prononcée en faveur de l'**initiative parlementaire Minder**. Une majorité des membres de la commission – 16 contre 8 et une abstention – juge l'initiative trop restrictive, rappelant les mesures prises par le DFAE en décembre 2020. [2]

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 09.11.2022
MATHIAS BUCHWALDER

Comme son homologue du Conseil national, la Commission des institutions politiques du Conseil des États (**CIP-CE**) propose finalement de **rejeter l'initiative parlementaire Minder**. Alors qu'elle s'était déclarée en faveur de l'objet en janvier 2022, la commission a constaté que les mesures prises par l'administration fédérale afin d'éviter tout parrainage houleux sont efficaces et respectées dans les départements concernés, à savoir le DFAE et le DDPS. Dès lors, l'adoption de l'initiative parlementaire ne fait plus de sens, conclut la commission. Pourtant, le journal La Liberté a relevé que si ces nouvelles règles amélioraient la transparence, celle-ci demeurait néanmoins limitée. Par exemple, le DDPS ne publie que les noms de soutiens de plus de CHF 5'000, alors que les autres départements fédéraux (hors DDPS et DFAE) n'ont pas pris de mesures, n'estimant pas cela nécessaire. Interrogé, le conseiller aux États Philippe Bauer (plr, NE) a souligné qu'il était certes important d'éviter les excès et les partenariats malheureux, comme cela a pu être le cas par le passé avec Philipp Morris pour le pavillon suisse de l'exposition universelle de Dubaï, ou lors de l'inauguration de l'ambassade suisse de Russie partiellement financée par un oligarque et le géant minier Glencore. Cependant, «le sponsoring privé fait partie du jeu», selon le Neuchâtelois, «car il donne à la Suisse des moyens financiers tout en maintenant le contact avec le secteur privé, ce qui est très important». Avec les nouvelles directives, une vue d'ensemble est désormais possible, ce que salue le directeur de Présence Suisse Nicolas Bideau, concerné au premier chef lors de l'affaire Philipp Morris. [3]

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 16.11.2022
MATHIAS BUCHWALDER

Alors que son **initiative parlementaire** ne bénéficiait pas du soutien des commissions compétentes, le sénateur schaffhousois Thomas Minder (sans parti) l'a finalement **retirée**. Les contraintes à respecter pour le **parrainage privé d'événements organisés par la Confédération** se limiteront donc pour l'instant aux mesures prises par l'administration fédérale fin 2020.

---

1) Communiqué de presse CIP-CE du 11 janvier 2022; AZ, NZZ, 19.12.20; AZ, 23.12.20
2) Communiqué de presse CIP-CN du 29 avril 2022
3) Communiqué de presse CIP-CE du 9 novembre 2022; Lib, 24.3.22